



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 118467

Texte de la question

M. Jean-Pierre Le Ridant appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les troubles de l'audition, qui sont en train de devenir un problème de santé publique. En effet, les risques d'exposition à des sources de bruit excessives sont aujourd'hui légion (discothèques, concerts, lecteurs MP3...). Les traumatismes acoustiques créent des lésions cumulatives et irréversibles de l'oreille interne, entraînant une dégradation de l'acuité auditive. Mais la surdité n'est pas le seul risque auquel on s'expose : les acouphènes et l'hyperacousie sont également deux affections qui surviennent fréquemment. Chaque année, on déplore 200 000 nouveaux cas d'acouphènes en France. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour reconnaître l'acouphène et l'hyperacousie en tant que véritables pathologies invalidantes. Il souhaiterait également connaître ses intentions en matière de prévention comme le dépistage pour ces troubles constituant un véritable problème de santé publique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Le Ridant](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118467

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 2007, page 1504